EXEMPLES DE LETTRES AUX ELUS LOCAUX



(Maires, Conseillers Municipaux, Président de Communauté de Communes, Scots) Septembre 2010

Monsieur le Maire,

Nous nous me permettons de vous transmettre quelques éléments sur la taxe professionnelle, et son remplacement par la C.E.T. (Contribution Economique Territoriale) :

- Une présentation de la réforme, et son impact sur les projets,
- Des articles de Presse,
- Un document d'information édité cette semaine par la Fédération Nationale « Vent de Colère! » à propos des ressources des communes.

Les calculs menés par SER (Syndicat des Energies Renouvelables) - FEE montrent que la charge fiscale au titre de la taxe professionnelle est actuellement **en moyenne de 5 513 € par MW et par an**, ce qui est confirmé par le très récent rapport parlementaire qui fait état d'environ 6 000 € par MW et par an.

Si vous mettez dans la balance le fait que :

- Pour deux à trois éoliennes de 2 MW : 6 000 € x (2 x 3) = + 36 000 € par an, mais dont seulement une part, après répartition entre Département et Région, revient à la Commune,
- Coût d'une étude d'impact : autour de 50 000 €
- Perte de valeur sur une habitation, dans un périmètre de 3 km environ :
 200 000 € x 20 % = -40 000 € (au bas mot),
- Manque à gagner en terme de taxe d'habitation, puisque l'implantation d'un parc éolien freine l'arrivée de nouveaux habitants = ? Or, vous savez que cette taxe est et sera à l'avenir, la principale ressource des communes.
- Les provisions faites par les promoteurs pour le <u>futur démantèlement</u> des machines sont loin de couvrir les quelques <u>600</u>. <u>0000</u> € de coût réel par éolienne installée, qui risque d'incomber :
 - o En 1er lieu au propriétaire du terrain, qui souvent l'ignore (demandez-vous pourquoi ces promoteurs n'achètent jamais la terre agricole, peu coûteuse ?).
 - o En cas de défaillance, à la commune.

L'implantation d'un parc éolien est donc une question qu'un conseil municipal ne doit pas se poser à la légère.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien cordialement,



Monsieur	
Conseiller Munici	

	OBJET : Projet	de Zone de	Développement	Eolien de
--	-----------------------	------------	---------------	-----------

Monsieur le Conseiller Municipal,

Prochainement, vous allez être appelé à voter sur le projet de Zone de Développement Eolien sur

Une pétition, qui circule actuellement dans votre commune, regroupe déjà les signatures d'environ les deux tiers des électeurs. Le succès de cette pétition démontre que cette question suscite un vrai débat malgré les tentatives de l'escamoter, et surtout, des inquiétudes et une opposition de plus en plus fortes.

Lors d'une réunion de présentation du projet, il serait judicieux que notre Association puisse intervenir lors d'une séance du conseil municipal, et avant le vote définitif, afin de vous faire part des inquiétudes et des commentaires de vos administrés. Dans cette même optique de concertation et d'information, notre association transmettra à Mr Le Maire un dossier de presse sur le sujet.

Or, il est important que le conseil municipal ne juge pas ce projet sur des bases incomplètes ou fausses, pour avoir, lorsqu'il sera trop tard, le sentiment d'avoir été dupé.

Nous nous permettons donc de vous présenter des éléments d'information susceptibles de vous aider à mieux appréhender cette décision :

Comme de plus en plus d'Elus, de scientifiques, d'associations et de citoyens, tout en étant favorables au développement de certaines énergies renouvelables à production garantie comme la géothermie, l'hydrolien, la biomasse, ainsi qu'aux économies d'énergie, **nous pensons que l'éolien ne constitue pas une solution** à la lutte contre le réchauffement climatique et à la diminution des émissions de CO2, bien au contraire. L'hiver dernier nous a démontré qu'en période de froid (anticyclone), l'éolien ne produisait rien faute de vent...

L'éolien industriel pose beaucoup plus de problèmes qu'il n'en résout :

- **Nuisances visuelles et sonores :** pour cette raison, l'Académie de Médecine prône une distance d'au moins 1 500 mètres avec les habitations (2 Km, distance retenue comme minimale en Allemagne).
- Impact important sur la faune et la flore: passage d'oiseaux migrateurs perturbé voire mortel pour les animaux, dérèglement de la présence du gibier, fuite de la faune locale, impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail.
- Dépréciation immobilière d'au moins 20 %: attestée par les jugements des Tribunaux de Grande Instance de Quimper (2006), Angers (09-04-2009), Bressuire (03-05-2010), Arrêt Cour d'Appel Douai (16-04-2009, Troubles Anormaux de Voisinage), Arrêt Cour d'Appel Rennes (20-09-2007), Arrêt Cour d'Appel ANGERS (08-06-2010), ainsi que TGI de Montpellier (04-02-2010), qui vient de condamner un promoteur éolien à verser un demi-million d'euros d'indemnités à une famille: « ... considérant que la proximité d'un parc éolien constitue un trouble dépassant les contraintes admissibles du voisinage par l'impact visuel permanent du paysage dégradé, par des nuisances auditives tout aussi permanentes altérant la vie quotidienne et par une dépréciation évidente de la valeur du domaine ». Qui aura encore envie de venir s'installer près de Centrales Eoliennes ?
- Perturbations sur la réception de la télévision, de la radio et des téléphones portables.
- **Forte pollution lumineuse** en raison d'un balisage lumineux particulièrement puissant (blanc le jour, rouge la nuit), attirant constamment le regard par un mouvement tournant obsédant.
- Enfin, zizanie dans les villages : lorsque près des 2/3 des habitants se prononcent contre un projet, imaginez les conséquences en terme de cohésion sociale, de convivialité, ...Tous les sites témoignent de rancœurs durables!

Quel argent viendra compenser ces nuisances pour votre commune?

... / ...



... / ...

Suite au remplacement de la Taxe Professionnelle par la Contribution Economique Territoriale (CET), la charge fiscale pour l'éolien a été réduite drastiquement, et est à répartir entre la Communauté de Communes, le Département et la Région.

L'introduction d'une Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau, ou IFER, correspond à 2 913 € par an et par MW installé, dont 50 % va au Département et 50 % à la Communauté de Communes, qui peut reverser un pourcentage de cette somme à la commune d'implantation (généralement 30 %).

Le Conseil Communautaire peut, par exemple, s'engager à reverser à votre commune 25 % de l'IFER pendant une partie de la durée d'exploitation du site.

Soit, pour 2 éoliennes : 2913 €x 2 x 2 MW =11 652 €/2 = 5826 € dont 25 % pour la Commune, soit 1456 €

Pour 3 éoliennes : 2 913 €x 3 x 2 MW = 17 748 €/2 = 8739 € dont 25 % pour la Commune, soit 2 185 €

Ce reversement étant laissé à l'appréciation de la Communauté de Communes, il pourra être remis en cause lors de toute élection ou tout changement au sein de celle-ci. Nous vous rappelons que les prochaines élections auront lieu dans 4 ans seulement. Et même l'équipe en place pourra, selon ses priorités du moment, changer d'avis.

De plus, le calcul de la CET étant lié aux tarifs de rachat, lesquels vont être révisés en 2012, ces montants peuvent baisser. Quant bien même cette somme reviendrait effectivement à la commune, sachez que 40 à 60 000 € sont bien peu, comparés à l'argent perdu par les riverains du site :

Jusqu'à 2 Kms du site et/ou en covisibilité – le bourg, situé à 2 Kms environ, est donc tout à fait concerné! -, la dépréciation immobilière correspond, pour une maison de :

- 150 000 €: perte allant de 30 000 € (- 20 %) à 45 000 € (- 30 %), voire 75 000 € (- 50 %)
- 200 000 €: perte allant de 40 000 € (- 20 %) à 60 000 € (- 30 %), voire 100 000 € (- 50 %)

Ce qui fait que l'argent récupéré par la commune n'équivaudra pas, dans le meilleur des scénarios, à la perte de valeur sur une seule de vos maisons!

De plus, la baisse de l'immobilier entraînera une diminution des rentrées fiscales des communes. Lors de la Révision de la base des Impôts Directs Locaux (IDL), la présence d'éoliennes à proximité de l'habitation, dégrade l'environnement antérieur (Vues, Bruits, Effets Stroboscopiques...), affecte la situation du local en créant nombre de désagréments. Cet état de fait entraînera une diminution des coefficients de situation à l'occasion d'une contestation de la Valeur Locative Cadastrale (VLC). Enfin, l'éolien freinant considérablement l'arrivée de nouveaux habitants, de moindres rentrées économiques et fiscales sont à craindre.

Mitage du territoire

Le projet de votre Commune est en pleine covisibilité avec le parc de Sans compter les projets de pour ne citer qu'eux. L'ensemble du Département de ..., pourtant si typique, est l'objet d'un véritable mitage!

Récemment, plusieurs conseils municipaux ont émis un avis négatif sur différents projets de ZDE. Autant d'avis contraires constituent une illustration du rejet de l'éolien sur nos territoires.

Inadaptation de ce territoire à l'implantation de grandes éoliennes

- Une partie de la population a rejoint votre Commune pour sa qualité de vie, et ne souhaite pas amputer celle-ci pour supporter une Centrale Eolienne dans son environnement immédiat.
- Or l'implantation d'éoliennes sur un territoire où l'habitat est dispersé, entraînera obligatoirement des nuisances importantes pour de nombreux riverains.
- Le bourg, situé seulement à quelques 2 km du projet, ne sera pas épargné par la dévaluation immobilière.
- L'implantation d'éoliennes renforcera le manque de foncier, handicapant davantage les exploitations agricoles.

.../...



... / ...

Quelle sera la conséquence de votre vote ? :

- Si vous votez contre ce projet, la Communauté de Communes devra s'y référer lors de la définition du périmètre de la ZDE, et ce vote sera pris en compte par le Préfet quant à sa décision d'accorder ou de refuser la création d'une ZDE.
- Si le Conseil Municipal vote en faveur de la ZDE, cela, mesurez-le bien, sera le début d'un processus que vous ne pourrez plus enrayer.

L'implantation de ce type de machines constitue un bouleversement considérable pour les habitants, la faune, la flore et l'environnement en général de notre région. Votre vote, et celui du Conseil municipal, entraînera des conséquentes très importantes pour l'ensemble de la population.

Le rôle d'un conseiller municipal est d'être le relais de la population, et à l'écoute de celle-ci. En conséquence, et dans la mesure où votre vote va impacter l'avenir de votre commune et la vie de très nombreux riverains sur les 20 ans à venir, nous vous remercions de bien vouloir **prendre le temps de lire les documents transmis**.

Espérant un avis de votre part permettant de préserver un environnement auquel vos concitoyens sont tant attachés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller Municipal, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PJ: - Dossier de presse

MISE EN PLACE D'UN SCOT - EXEMPLE DE COURRIER



(A l'occasion de l'Enquête Publique)

Monsieur le Commissaire Enquêteur	
Syndicat Mixte du SCOT du PAYS DE	

DBJET : Mise en	place du SCOT	de
------------------------	---------------	----

Une copie de ce dossier a été adressé à :

-	Monsieur	Président de la Communauté de Communes de
-	Monsieur, Vice- Président de la Communauté de Communes de, e	
	charge de l'Environnement et du Développement Durable.	

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

- Préserver la qualité des horizons des grands paysages du territoire en précisant que « développer la ville, ce n'est pas urbaniser la campagne » et qu'il sera nécessaire de « réfléchir de manière spécifique l'intégration paysagère des constructions ou équipements ».
- Préserver les espaces naturels qui jouent un rôle essentiel dans l'identité paysagère du Pays et dans son équilibre écologique.
- De valoriser et développer les ressources naturelles et notamment l'éolien.
- Promouvoir la valeur patrimoniale et touristique du Pays.
- En précisant que les projets de développement du SCOT ne devront pas se faire contre l'identité écologique et agro-naturelle du territoire.

Or, ces objectifs nous semblent en totale contradiction avec l'implantation de l'éolien sur nos territoires. L'effet de l'éolien sur le paysage n'est en effet plus à démontrer, non plus que les nuisances occasionnées à leur voisinage. Nous vous prions de trouver ci-après, les éléments et remarques par rapport à ce type d'énergie et aux contraintes importantes qu'elle induit.

D'un point de vue strictement technique, l'éolien est à ranger parmi les énergies intermittentes. Son facteur de charge n'est que de 20 %. Pour l'éolien offshore, on manque encore de chiffres, mais il devrait se situer aux alentours de 33-35 %. Elles ne peuvent à elles seules garantir notre sécurité d'approvisionnement et nous affranchir d'un investissement dans une production thermique. Il apparaît donc peu raisonnable que le SCOT incite à investir dans des énergies aussi ruineuses, 8,2 c€ pour l'éolien terrestre, et sans doute 20 c€ pour l'éolien offshore, alors que le coût moyen de production par EDF se situe entre 3 et 3,5 c€/kWh et que le client le paie environ 11 c€, mais produit, transporté, distribué, commercialisé et taxé, ce qui est tout différent.

Nous pensons que le SCOT devrait donner la priorité à l'isolation du bâti et au recours à des moyens de chauffage performants, affranchissant nos concitoyens des combustibles fossiles dont les prix ne peuvent qu'augmenter. Par exemple, l'association de pompes à chaleur et de sondes géothermiques verticales répond parfaitement à ce besoin, offrant un coefficient de performance égal à 4 : 4 kWh restitués sous forme de chaleur pour 1 kWh d'électricité consommée.

De même, nous sommes nombreux à suggérer un effort d'investissement dans la recherche, qui permettrait d'accélérer les avancées en matière d'hydrolien.

Si le Gouvernement souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables, le Président de la République a toujours précisé qu'il ne pouvait s'agir que d'un développement à **haute qualité environnementale**. Les pouvoirs publics et les Elus Locaux se doivent donc d'être extrêmement vigilants sur toutes les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains.

Notre Département, en raison de ses indéniables qualités paysagères, est globalement « peu à l'échelle du grand éolien : relief doux, moutonnant, pas vraiment à l'échelle de l'objet éolien (une éolienne fait en moyenne 120m, les altitudes du département s'échelonnent de moins de 10 mètres à 250 mètres, très localement) ».

... / ...



... / ...

Les nouveaux habitants que vous souhaitez attirer rejoignent la campagne pour sa qualité de vie et ne souhaitent en aucun cas vivre à proximité d'une Centrale Eolienne et être ainsi sacrifiés à un « intérêt général » plus que controversé. Le fait que l'habitat soit très dispersé en Pays de entraînera obligatoirement des nuisances pour de nombreux riverains.

Des paysages inadaptés, une baise de la qualité de vie, de graves problèmes d'acceptabilité des riverains, un éolien de plus en plus ouvertement contesté, qui coûte très cher à la collectivité, une absence de retombées économiques, écologiques. Mais, à l'inverse, de graves répercussions sur l'économie, le tourisme, le foncier, et donc, sur les revenus des communes. Tout cela devrait vous amener à reconsidérer l'installation massive de l'éolien industriel là où il n'a visiblement pas sa place. Et la région Bretagne à envisager de manière globale son problème énergétique, dans une perspective à moyen et long terme et dans le respect de la nature et aussi des habitants.

Ce qui nous apparaît primordial dans ce cadre, c'est que le SCOT du Pays de:

- Mette l'accent sur les économies d'énergie et sur l'amélioration de l'isolation et l'utilisation d'énergies renouvelables dans le bâtiment.
- Soit très vigilant et privilégie plutôt d'autres Energies Renouvelables que des projets éoliens.
- Qu'il prévoit, surtout, d'associer les populations aux processus décisionnels et d'entendre en séance plénière des communautés de communes et des conseils municipaux les associations de défense de riverains.
- Ce, afin d'éviter ainsi des recours interminables auprès des tribunaux, tant pour les habitants que pour les promoteurs...

Vous remerciant très chaleureusement de bien vouloir prendre connaissance de ce dossier, et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de nos très respectueuses salutations.